

### ACTUALITÉ

Page 4

#### ■ Le rendez-vous du patrimoine

Frédérique Perrotin

Les aviseurs fiscaux : quel bilan ?

### DOCTRINE

Page 8

#### ■ NTIC / Médias / Presse

Yves Broussolle

Les principales dispositions du décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

### JURISPRUDENCE

Page 12

#### ■ Personnes / Famille

Paul-Ludovic Niel et Hafsa Bakhti

La transmission de la nationalité française par filiation irréfragablement perdue par désuétude (non-usage) (Cass. 1<sup>re</sup> civ., 13 juin 2019 et Cass. 1<sup>re</sup> civ., 13 juin 2019)

Page 18

#### ■ Procédure civile

Julie Courtois

Concentration des moyens et autorité de la chose jugée dans une même instance (Cass. 2<sup>e</sup> civ., 11 avr. 2019)

### CULTURE

Page 22

#### ■ Les saveurs du palais

Laurence de Vivienne

Le Joy

Page 23

#### ■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Sous le signe du cinéma

## ACTUALITÉ

### Le rendez-vous du patrimoine

### Les aviseurs fiscaux : quel bilan ? <sup>147a7</sup>

Frédérique PERROTIN

Le dispositif institué pour les aviseurs fiscaux fait ses preuves. Les premiers résultats très positifs démontrent qu'ils sécurisent l'utilisation par l'administration fiscale des informations transmises et qu'ils constituent un outil efficace dans la lutte contre la fraude fiscale internationale.

Une mission d'information parlementaire dresse un bilan positif du dispositif institué à l'article 109 de la loi de finances pour 2017 (A.N. Rapport d'information n°1991, du 5 juin 2019). La réforme des aviseurs fiscaux répond à un réel besoin en matière de lutte contre les pratiques de grande fraude fiscale internationale. Il sécurise l'utilisation par l'administration fiscale des informations transmises par les aviseurs, et permet leur indemnisation, dans des cas précisément énumérés par la loi. Il entoure la procédure de garanties satisfaisantes, même si celles-ci peuvent être encore renforcées. Les premiers résultats du dispositif témoignent de son positionnement équilibré et de sa réelle efficacité, puisque les premiers redressements ont permis la mise en recouvrement de plus de 90 millions d'euros de droits et pénalités, et ont conduit à l'indemnisation de deux aviseurs.

#### ■ Avant 2014

Jusqu'en 2004, l'indemnisation des aviseurs était possible, dans des conditions opaques, et sur des bases juridiques peu assurées. En France, l'indemnisation des aviseurs de l'administration fiscale a longtemps existé, mais reposait sur des bases juridiques peu assurées. La pratique était alors encadrée par des circulaires confidentielles et avait été partiellement codifiée. Selon l'administration fiscale, ce dispositif avait alors pour objectif de « rechercher de petites fraudes, avec à l'origine une forte déconcentration dans le traitement des données ». Le dispositif était principalement mis en œuvre par les directions déconcentrées, et les montants versés étaient faibles : entre 1990 et 2002, 419 affaires ont été menées, conduisant à une indemnisation totale de 13,5 millions de francs, soit un peu plus de 2 millions d'euros.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34